



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JANVIER 2024

L'an **deux mil vingt-quatre** et le **24 janvier à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Hugues ALLARD, Marlene JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Viviane RABATEL, Guillaume MAGNIN, Valérie ROLLIER, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

Absente ayant donné procuration : Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO

Absente excusée : Mme Fabienne BROISSAND (arrivée au point n°2)

Secrétaire de séance : M. Remy BERTHOD-ONFROY

Date de la convocation : 17 janvier 2024 – Date d'affichage de la convocation : 19 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 – **Nombre de présents** : 18 – **Nombre de votants** : 19

Le quorum est constaté.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve le compte rendu de la séance du 29 novembre 2023.

ORDRE DU JOUR

Point soumis à délibération :

Personnel

1/Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Eco-citoyenneté

2/Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur son territoire

3/Transfert de la compétence « contribution à la transition écologique et numérique » au SYANE

Urbanisme

4/Acquisition d'une partie de parcelles suite aux travaux réalisés dans le cadre des aménagements mode doux et sécurisation du secteur de Provonges – régularisation emprise foncière

Points non soumis à délibération :

1/DIA

2/Urbanisme

3/Actualité des commissions

PERSONNEL

POINT N°1 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : M. Yohann TRANCHANT, Maire

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : renforcer le service technique pendant la période printemps/été 2024 face à un surcroît de travail lié à l'entretien des espaces verts et remplacer l'agent technique pendant ses congés annuels de cet été.

Après réflexions et discussions, il est proposé de recruter un saisonnier pour une période de 6 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet d'adjoint technique pour 6 mois durant la période printemps/été 2024.

Arrivée de Mme Fabienne BROISSAND, conseillère municipale

ECO-CITOYENNETE

POINT N°2 : DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES SUR SON TERRITOIRE

Rapporteur : M. Alexandre GEORGES, adjoint en charge de l'éco-citoyenneté et du numérique

L'objectif du gouvernement est de développer la part des énergies renouvelables, la France a un peu en retard, d'où la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables. Ainsi l'Etat demande aux communes de définir des potentiels de zones d'accélération d'énergies renouvelables, de cartographier sur son territoire.

La définition de ces zones n'engage pas la commune à la mise en place des projets mais de faciliter la démarche d'installation de ces énergies. L'intercommunalité a souhaité accompagner les communes sur la définition de ces zones et a proposé une cartographie commune par commune.

Pour la commune de Sales, les principales énergies renouvelables proposées sont : les réseaux de chaleur (= installation une chaudière à bois commune), les panneaux photovoltaïques (en ombrières sur les parkings et en toiture) et d'exclure de la cartographie les installations de méthanisation.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 11 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024 selon les modalités suivantes : consultation en mairie et sur le site internet www.mairie-sales.fr

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Mme Estelle MARCHAIS et M. Serge RAVOIRE, conseillers municipaux), définit et valide la transmission de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune.

POINT N°3 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET NUMERIQUE » AU SYANE

Rapporteur : M. Alexandre GEORGES, adjoint en charge de l'éco-citoyenneté et du numérique

Des évolutions réglementaires sont intervenues et ont obligés le Syane à adopter de nouveaux statuts, approuvés le 8 décembre 2022. Dans ce nouveau cadre juridique, le Syane a dû créer une compétence particulière : « contribution à la transition énergétique et numérique » et ainsi amène aux communes à lui transférer cette compétence.

Ce transfert de compétence ne modifie en rien les termes de l'accord qui lui ont été donnés au sujet des services apportés par le Syane comme celui du service conseil énergie. Elle ne donne pas lieu à une cotisation supplémentaire, simplement que la commune autorise le Syane à lui apporter sa contribution dans ce domaine global des énergies et du numérique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « contribution à la transition énergétique et numérique » au SYANE.

URBANISME

POINT N°4 : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PARCELLES SUITE AUX TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DES AMENAGEMENTS MODE DOUX ET SECURISATION DU SECTEUR DE PROVONGES – REGULARISATION EMPRISE FONCIERE

Rapporteur : M. Jean-Luc FALGUERE, adjoint en charge de l'aménagement, voirie et sécurité.

Les travaux d'aménagement mode doux et de sécurisation de part et d'autre de la route départementale n°16, dénommée route des Creuses - secteur classé en agglomération, ont nécessité des élargissements de la voie, notamment sur des terrains privés.

Compte tenu des incertitudes techniques liées à la réalisation des travaux, il a été proposé aux propriétaires des **parcelles B n°1007 et 2201** et à ceux **parcelles B n°2940 et 3116** d'entreprendre les travaux, et de régulariser l'emprise foncière à posteriori en fonction de l'emprise réelle de la voie élargie. Une convention de mise à disposition pour travaux avant acquisition d'une partie des parcelles cadastrées B n°1007 / 2201 et B n° 2940 et 3116 a été signée avec leurs propriétaires, après délibération D_2022_05_18_30 du 18 mai 2022 qui en fixaient le prix et les conditions.

Les travaux étant terminés, il convient de procéder à la régularisation de l'emprise foncière par l'acquisition **d'une partie des parcelles cadastrées B n°1007 et 2201 et B n°2940 et 3116** selon les conditions fixées dans la convention de mise à disposition pour travaux avant acquisition d'une partie des parcelles, à savoir :

- Partie sur parcelles B n°1007 et 2201 soit 61 m² à 100 € le m² soit un total de 6 100 €
- Partie sur parcelles B n° 2940 et 3116 soit 208 m² à 5 € le m² soit un total de 1 040 €
- La commune prend à sa charge les frais de géomètre relatif à l'arpentage ainsi que les frais d'actes et de publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parties de parcelles cadastrées B n°1007 / 2201 et B n° 2940 et 3116 selon les termes de la convention de mise à disposition pour travaux avant acquisition d'une partie des parcelles signées avec les propriétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les acquisitions d'une partie des parcelles cadastrées citées ci-dessus.

POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION :

POINT N°1 : RAPPORT DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Yohann TRANCHANT, maire, donne lecture des décisions d'urbanisme, à savoir :

DIA (déclaration d'intention d'aliéner) déposées entre le 29 novembre 2023 et le 24 janvier 2024 :

N°22/2023 – Maison – 38 rue du Vieux Saule– B n°2043 – 310 000€ - renonciation préemption
N°23/2023 – Maison – 126 route de Tigny – B n°36 – 430 000 € - renonciation préemption
N°24/2023 – Maison – 65 route de Charvaz – B n°3083 et 3085 – 390 000 € - renonciation préemption
N°25/2023 – Terrains – lieudits "Chez Collet" et "Charvaz" – A n°2366 et B n°3323-3324 – 5 501 € - renonciation préemption
N°26/2023 – Terrains – impasse de Corbonnet– B n° 2795-2796 et 2797 – 700 000 € - renonciation préemption
N°27/2023 – Maison – route de Germonex– B n°2055 – 410 000 € - renonciation préemption
N°28/2023 – Terrains – chemin du Crêt Martin – B n°3074 et 3075– 275 000 € - renonciation préemption
N°01/2024 – Maison – impasse du Pré Carré– B n°1284 – 450 000 € - renonciation préemption

POINT N°2 : URBANISME

Monsieur Roger CHARVIER, adjoint, donne lecture des décisions d'urbanisme, à savoir :

Autorisation de travaux :

- Mme SIMONIN Adeline – impasse de la Haie des Chênes – aménagement d'un salon de coiffure : **accord pour travaux**

Permis de construire modificatifs :

- Mr BEN JADDY Bilal / Mme SEKKAL Maëva – chemin du Crêt Martin – création abri jardin / modification position piscine et agrandissement emprise terrasse béton : **décision de refus.**
- Mr Mme MNIDAKH Adel – route du Cruet Nord – déplacement du rejet des eaux pluviales : **décision favorable.**

Déclarations préalables :

- Mr DELOBELLE Arnaud – route sous le Verger – mur de soutènement en limite de propriété : **décision de non-opposition.**
- SASU EDF ENR – chemin du Platane – pose de panneaux photovoltaïques en toiture chez Mr Mme GAMBLIN : **décision de non-opposition.**
- Mr DEVEAUX Stéphane – route du Chéran – pose panneaux solaires thermiques en toiture : **décision de non-opposition.**
- Mr FIGUEIREDO Jorge – chemin de l'Epine - pose de panneaux photovoltaïques en toiture : **décision de non-opposition.**

Certificats d'urbanisme d'information :

- Cts METRAL VELLUT – lieudit «Champs Coppet» - parcelle A n° 318.
- Cts METRAL VELLUT – lieudit «Sur Fier» - parcelles A n° 50 / 51 et 52.
- Cts METRAL – lieudit «Chez Perret - parcelles A n° 9 et 14.
- Cts METRAL – lieudit «Le Pessey Ouest» - parcelle A n° 94.
- Cts METRAL – lieudit «Le Pessey Ouest» - parcelle A n° 99.
- Cts BARBIERI – route de Charvaz – parcelles B n° 3083 et 3085.
- Mr PORTIER Serge – rue du Vieux Saule – parcelle B n° 2043.
- Mr Mme BURNET Michel et Denise – lieudit « Les Grands Champs » - parcelle A n° 2363.
- Société Coopérative Agricole Les Fruitières de Savoie – lieudits « Charvaz » et « Chez Collet » - parcelles A n° 2366 et B n° 3323 / 3324/ 3326 / 3328 / 3330 / 3331 /3333 / 3334.
- Copropriétaires programme immobilier « CONSTELLIA » – route des Creuses – Parcelles B n° 625 / 627 / 628 / 629 / 630 / 777 et 887.
- Cts GRANGE – impasse de Corbonnet – parcelles B n° 2795 / 2796 et 2797.
- Cts BESSON – route des Granges – parcelles B n° 2454 et 2457.
- Mme POCHAT-BARON Marie – chemin du Crêt Martin – parcelles B n° 3074 et 3075.
- Mr Mme MABBOUX Nicolas – route de Tigny – parcelle B n° 36.
- Mr VIBERT Roger – route de Germonex – parcelle B n° 2055.
- Indivision DONZEL PORRET BOCQUET VIOLLET – lieudit « Clarafond » - parcelle B n° 197.
- Mr TRANCHANT J. Christophe – route de Clarafond – parcelle B n° 3211.
- Cts CHAVANEL– impasse des Hérons – parcelle B n° 2966.
- Mr CHANEL Pierre et Mme KROMM Valérie – impasse du Pré Carré – parcelles B n° 1284 et 1292.
- SAS COLLINE DE COUTY – route du Pavé – parcelles B n° 2674, 2738 et 2739.
- Mr TRANCHANT J. Paul – lieudits « Germonex » et Les Balmes » - parcelles B n° 122, 422, 424, 427, 428, 431, 435, 799, 846, 1574 et 1576.
- Mr TRANCHANT J. Paul – lieudit « Le Cruet Nord » - parcelles B n° 375 et 1026.

POINT N°3 : ACTUALITE DES COMMISSIONS

Vie associative :

Course cycliste : préparation – accueil des coureurs – remise des prix

Cérémonie de la fête des mères : en préparation

Projet Sales d'hier et aujourd'hui : recherches historiques et recueil en cours

Bulletin municipal : distribution avant fin janvier 2024

Scolaire-Petite enfance :

Ouverture centre de loisirs : 1^{er} COPIL mardi 30 janvier – RDV avec la CAF-FOL74-CAP Loisirs – sondage lancé

Association Lire et Faire Lire : intervention lecture le jeudi sur le temps de midi avec 5 enfants de grande section

Challenge Zéro gaspille par Sivalor : pour les écoles principe faire des relevés-pesés et retransmis – la lauréate gagnera un spectacle pour les enfants

Contrôle CAF de la crèche : sur l'exercice 2022 – sur une journée – objectif : donner des conseils pour une optimisation de la gestion (paramétrages du logiciel – de la facturation – règlement de fonctionnement à compléter...)

Inauguration 13 avril : aménagement cours école et panneaux solaires

Travaux extérieurs, sécurité :

Travaux traversée du chef-lieu : en attente de l'avis du département sur le Dossier de Prise en Considération ensuite lancement consultation des entreprises pour les travaux

Les projets travaux 2024 : Chaussidou entre chef-lieu et Fruitière (département) – Carrefour de la Fruitière (département) – RD3 rond-point de la Sauge : réfection de l'eau potable (communauté de communes) et étude sur l'eau pluviale - problème d'inondation (commune) – Les Ecorées : divers équipements comme un radar de danger (en projet – en 1^{er} lieu faire un comptage et relevés de vitesse pour justifier) – Rte de Couty : réfection de la pompe de relevage des eaux usées (communauté de communes)

Eco-citoyenneté :

Organisation Sales en Selle 17 mars : bourse aux vélos et atelier réparation par la Maison du Vélo – J'y Vélo : essais de vélos électriques

Nouvelles distributions de composteurs : 4 nouvelles dates en 2024

Aides pour les récupérateurs d'eau : mise en place printemps 2024

Solaire du Lac : installation faite des panneaux solaires sur le toit de l'école

Marché : Pizzaiolo et la boulangère ont pris abonnement annuel – autres demandes en cours

Bâtiments/urbanisme

Ecole : réception travaux de l'aménagement des cours avec des réserves : marquages au sol et retouches peinture à faire – remise de terre et ensemencement - attente du contrôle des jeux pour les mettre en service

Aménagement intérieur des locaux café-restaurant et MSP : travaux ont débuté en janvier

CCAS :

Vendredi 2 février : soirée jeux

SEANCE LEVEE A 21h45

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

Le Secrétaire de séance,

M. Remy BERTHOD ONFROY



Procès-verbal mise en ligne du 08/04/24 au